

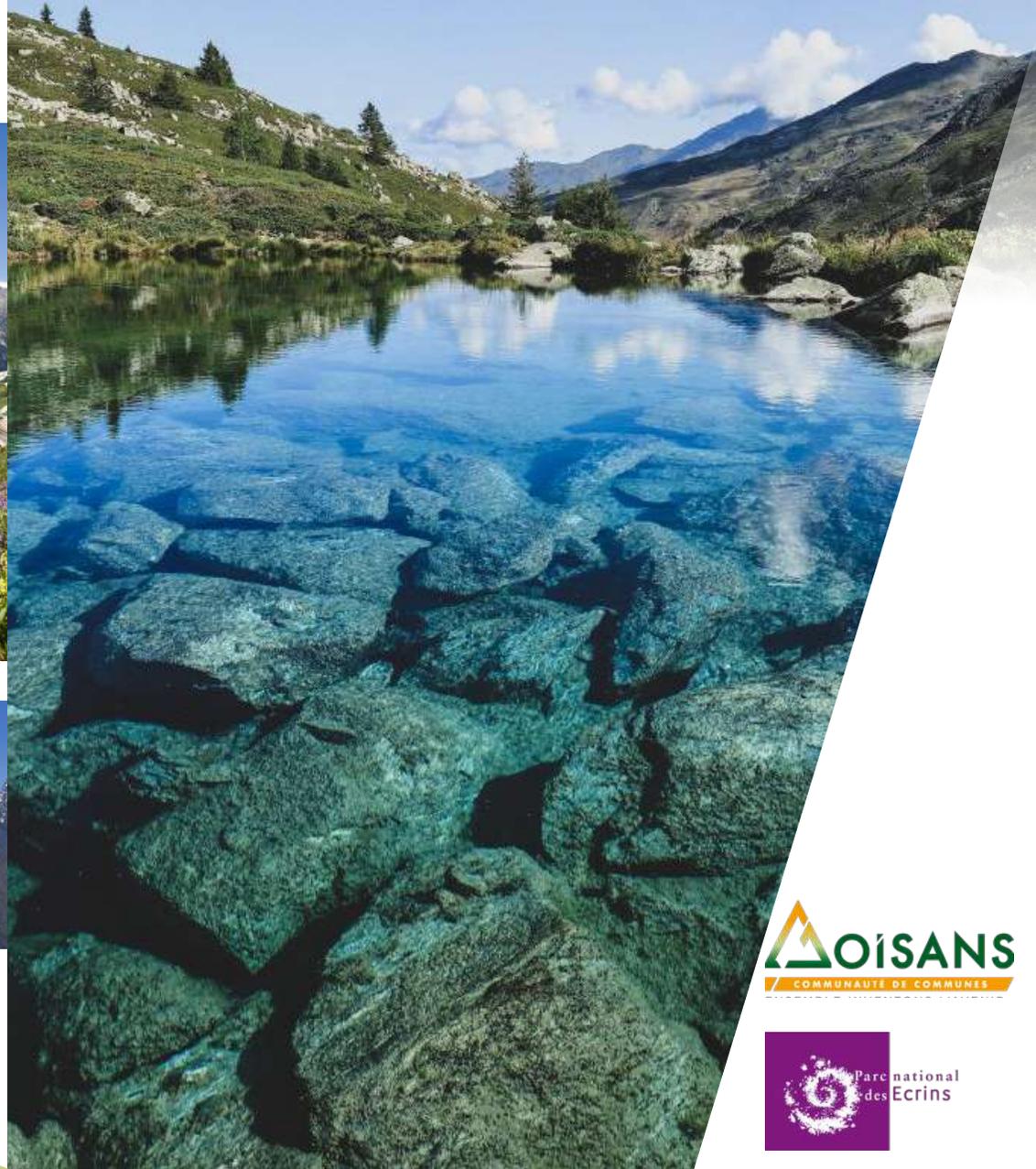
Infos pratiques

- > Numéro à appeler en cas d'urgence :
 - 15 SAMU (malaise, un coma ou une hémorragie),
 - 17 Police-Secours (violence, agression, cambriolage),
 - 18 Sapeurs-pompiers (incendie, accident de la route, situation de péril),
 - 112 Numéro d'appel d'urgence européen unique.
- > Vous rencontrez un problème sur votre randonnée, signalez le sur le site ou application suricate.
- > La réglementation du Parc des Ecrins se mettent en plus de la règles à respecter en générale.



RANDONNÉES PÉDESTRES

Les règles à respecter dans le Parc des Ecrins



Pour plus d'informations

Office de Tourisme

Les Deux Alpes

Tél. +33 (0)4 76 79 22 00

Trace GPX et fiche téléchargeable

www.rando-oisans.fr



- Pas de chien même tenu en laisse : pour la tranquillité des animaux sauvages et domestiques. Exceptions pour les chiens de travail (chien d'avalanche/de conduite/de défense des troupeaux et chien d'aveugle) dans le cadre de leur activité.
- Ni cueillette, ni prélèvement : animaux, plantes, minéraux et fossiles appartiennent au paysage
- Pas de chasse : tous les animaux sont protégés
- Pas de déchet : pour conserver la nature propre.
- Pas de feu : pour éviter incendies et dégradations du sol
- Pas de camping : pour préserver la beauté des sites. Ainsi de 19h à 9h bivouac autorisé Il se trouve à plus d'1 heure de marche des accès routiers et des limites
- Pas de véhicule : cet espace se découvre à pied. La circulation s'effectue sur les voies autorisées.
- Pas de VTT : cet espace se découvre à pied, sauf cas particuliers signalés sur site.
- Pas de survol motorisé : il est interdit à moins de 1 000 m du sol
- Le vol libre et le vol à voile font l'objet d'une réglementation spécifique.
- Ni bruit, ni dérangement : pour la quiétude de tous
- Ne pas couper les lacets des sentiers : en certains endroits sensibles, des arrêtés précisent l'interdiction de sortir des sentiers. C'est une bonne pratique générale pour éviter les dégradations et l'érosion du sol.
- Les activités traditionnelles perdurent : pâturage, fauche des prairies, cueillette de quelques plantes et fruits à usage familial.

